



**Association des ingénieurs-conseils du Québec  
(AICQ)**

**Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane  
par Hydro-Québec**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement  
(BAPE)**

**Juin 2001**

**Association des ingénieurs-conseils du Québec**  
1440, rue Ste-Catherine Ouest, Bureau 930  
Montréal (Québec) H3G 1R8  
Téléphone: 514-871-2229 Télécopieur: 514-871-9903  
[www.aicq.qc.ca](http://www.aicq.qc.ca)

## **1 - Présentation de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec**

L'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) représente plus d'une centaine de firmes d'ingénierie qui embauchent quelque 12 000 personnes dans toutes les régions du Québec, soit près de 90 % de la main-d'œuvre de ce secteur d'activités. Fondée en 1974, l'AICQ regroupe des firmes de toutes tailles qui offrent une gamme variée de services professionnels allant, entre autres, de la conception et de la préparation des plans et devis à la gestion de projet et l'analyse de systèmes.

Tous les ingénieurs membres sont régis par l'Ordre des ingénieurs du Québec et agissent selon de hauts standards professionnels, favorisant l'éthique, la compétence technique et le service à la clientèle. Ils contribuent de façon significative au développement de la qualité de vie au Québec.

Plus spécifiquement dans le secteur de l'énergie, les réalisations des firmes de génie-conseil québécoises membres de l'AICQ leur ont permis d'acquérir une réputation internationale de qualité et de savoir-faire qui n'est plus à démontrer.

Par ailleurs, au cours des dernières années certaines firmes de génie-conseil du Québec ont développé une expertise unique et internationalement reconnue en matière de services environnementaux. Dans ce domaine, l'implication des firmes de génie-conseil vise à intégrer les préoccupations environnementales dès la conception du projet.

## **2 - Justification du projet**

L'AICQ se préoccupe de plus en plus du ralentissement majeur que connaît le Québec en matière d'investissements dans la production d'énergie au Québec. Entre 1991 et 1999, ces investissements sont passés de 2049,3 M\$ en 1991 à 641,1 M\$ en 1999, dont 160 M\$ pour le parc éolien de Matane. Est-il nécessaire de rappeler qu'une cause fondamentale de la crise d'énergie vécue par la Californie fut son incapacité à construire des centrales de grande puissance dans les 10 dernières années?

### **Un problème de puissance**

Le marché de l'électricité est caractérisé par deux éléments, celui de l'énergie et celui de la puissance qui permet de faire face aux demandes de pointe. Présentement, le Québec réussit à peine à faire face aux demandes de pointe hivernales. En 1999 par exemple, la demande de pointe a atteint 33670 MW alors que la capacité de production, excluant la réserve de puissance, était, elle, de 33100 MW.

Cet équilibre entre l'offre et la demande de puissance est donc très fragile et cette fragilité ira encore en s'accroissant. Dans les faits, pour faire face à la croissance de la demande d'électricité lors des périodes de pointe, il faudrait augmenter la puissance installée au rythme de 400 à 500 MW par année.

## **Aspect environnemental**

La dérivation de cours d'eau permet d'optimiser la capacité de production d'une centrale hydroélectrique existante en diminuant le nombre de centrales requises et en diminuant les impacts environnementaux globaux.

Cette façon de procéder s'incorpore bien dans une perspective de **favoriser le développement durable**. Cet énoncé s'applique très bien à ce projet de détournement partiel de la rivière Manouane. Il se vérifie bien par le fait que ce détournement fera en sorte de doubler le nombre de kW produits pour un même débit.

Pour notre part, les impacts négatifs identifiés sur les habitats et les populations de poissons semblent convenablement atténués par les différentes mesures de compensation qu'Hydro-Québec prévoit mettre en place. Dans la majorité des cas, il s'agit d'impacts négatifs temporaires puisque le milieu modifié se stabilisera à moyen terme. Globalement, ce type d'intervention sur le milieu comporte peu de perte nette d'habitat : il s'agit plutôt d'une modification des habitats en place.

## **Conclusions**

D'un point de vue technique, cette dérivation partielle est hautement louable puisqu'elle permet d'optimiser l'utilisation d'un aménagement hydroélectrique existant avec peu d'impact sur l'environnement.

L'AICQ est donc tout à fait convaincue que la production d'énergie renouvelable par Hydro-Québec par le biais de dérivations partielles est non seulement essentielle pour une économie en santé, mais aussi pour une planète en santé.

Du point de vue environnemental, l'AICQ est confiante que les impacts résiduels des projets de dérivation partielle sont mineurs et raisonnablement atténués.